

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

B.P. 67

☎ : 03.20.79.44.70

☎ : 03.20.79.57.59

N° 58/2023

Le Maire de la ville de Cysoing ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – quatrième et huitième partie (signalisation de prescription et signalisation temporaire) ;

Vu l'organisation de l'épreuve sportive « LES FOULEES GRUSONNOISES » le dimanche 28 mai 2023 ;

FOULEES GRUSONNOISES DIMANCHE 28 MAI 2023**ARRÊTE****Article 1 :**

L'association « Grus'on fête » est autorisée à organiser l'épreuve sportive « LES FOULEES GRUSONNOISES » le dimanche 28 mai 2023, et à emprunter le territoire communal de la Ville de Cysoing

Article 2 :

Cette épreuve ayant lieu en formule course à pieds sur le territoire communal de Cysoing, aucune mesure particulière ne sera prise concernant la circulation et le stationnement. Les participants devront se conformer strictement aux dispositions du code de la route et des arrêtés municipaux réglemant la circulation dans la Ville de Cysoing.

Article 3 :

L'organisateur sera seul responsable du bon déroulement de cette manifestation et sera chargé de veiller à la sécurité des participants.

Article 4 :

Les panneaux et fléchages du parcours devront être retirés par les soins de l'organisateur, dès la fin de la randonnée.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 6 :

Monsieur le Maire de Cysoing, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la mairie de Cysoing, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché et rendu exécutoire. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, à Monsieur l'Officier du centre de secours de Cysoing, ainsi qu'à l'organisateur.

Publié et rendu exécutoire
Le 14 février 2023

Fait à Cysoing, le 14 février 2023

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER



Le Maire,
Benjamin DUMORTIER

